

ASSOCIATION CITOYENNETE JUSTICE PAYS BASQUE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

28 rue Lormand

64100 BAYONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Présenté à l'assemblée générale d'approbation des comptes exercice clos le 31 décembre 2025

**ASSOCIATION CITOYENNETÉ
JUSTICE PAYS BASQUE**
28 rue Lormand
64100 Bayonne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Présenté lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'Association CITOYENNETÉ JUSTICE PAYS BASQUE

➤ **Opinion**

En exécution de notre mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association CITOYENNETÉ JUSTICE PAYS BASQUE**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

➤ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

➤ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité annuelle du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

➤ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

➤ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Bayonne, le 11 juin 2026
SOGECA AUDIT
Commissaire aux comptes



Jean LISSARRAGUE



BILAN ACTIF

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1.67		1.31
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	72 394.75	56 550.57	15 844.18		11 725.50	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0.18		0.19
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 722.32		1 722.32		1 722.32	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	74 117.07	56 550.57	17 566.50	1.86	13 447.82	1.51
Stocks et en-cours						
Créances				10.25		12.25
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	94 088.89		94 088.89		109 178.66	
Charges constatées d'avance	2 867.00		2 867.00		251.99	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	831 648.51		831 648.51	87.90	770 099.03	86.24
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	928 604.40		928 604.40	98.14	879 529.68	98.49
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 002 721.47	56 550.57	946 170.90	100	892 977.50	100



BILAN PASSIF

31/12/2025

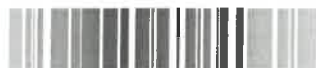
		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise			7.96		8.44
Fonds propres statutaires		75 348.05		75 348.05	
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecart de réévaluation					
Réserves			5.76		6.11
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		54 530.33		54 530.33	
Autres réserves					
Report à nouveau		708 953.68	74.93	693 846.04	77.70
Excédent ou déficit de l'exercice		28 351.92	3.00	15 107.64	1.69
Situation nette (sous-total)		867 183.98	91.65	838 832.06	93.94
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I)	867 183.98	91.65	838 832.06	93.94
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés					
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)				
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	(III)				
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		69 895.24	7.39	46 657.34	5.22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		6 091.68	0.64	7 488.10	0.84
Produits constatés d'avance		3 000.00	0.32		
TOTAL DES DETTES	(IV)	78 986.92	8.35	54 145.44	6.06
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V)	946 170.90	100	892 977.50	100



COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		347 292.97	307 623.35	39 669.62	12.90
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		560 162.58	515 331.42	44 831.16	8.70
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			19 941.40	-19 941.40	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		7.84	4.75	3.09	65.05
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	907 463.39	842 900.92	64 562.47	7.66
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		118 410.36	116 710.19	1 700.17	1.46
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		21 100.97	27 322.61	-6 221.64	-22.77
Salaires		562 044.14	534 216.78	27 827.36	5.21
Cotisations sociales		172 565.59	150 978.37	21 587.22	14.30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		5 881.32	4 954.83	926.49	18.70
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		1 284.20	2 861.36	-1 577.16	-55.12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	881 286.58	837 044.14	44 242.44	5.29
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	26 176.81	5 856.78	20 320.03	346.95



COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	2 175.11	2 877.86	-702.75	-24.42
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 175.11	2 877.86	-702.75	-24.42
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	2 175.11	2 877.86	-702.75	-24.42
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	28 351.92	8 734.64	19 617.28	224.59
Produits exceptionnels (V)		6 513.00	-6 513.00	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		140.00	-140.00	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		6 373.00	-6 373.00	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	909 638.50	852 291.78	57 346.72	6.73
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	881 286.58	837 184.14	44 102.44	5.27
EXCÉDENT OU DÉFICIT	28 351.92	15 107.64	13 244.28	87.67
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	28 351.92	15 107.64	13 244.28	87.67

RAPPORT MORAL 2025

Association Citoyenneté Justice Pays Basque

Madame la Procureure, Madame la représentante du bâtonnier

Membres du Conseil d'administration

Personnel de l'ACJPB

L'année 2025 restera comme l'une des plus difficiles de l'histoire de notre association.

Elle a été marquée par des épreuves humaines, des incertitudes institutionnelles, des difficultés financières, mais aussi par une remarquable capacité de résistance et d'engagement de nos équipes.

L'un des événements les plus douloureux de cette année a été le décès d'André Montaut.

André n'était pas seulement l'ancien directeur de notre association. Il en était l'un des bâtisseurs. Nous avons fondé ensemble cette structure avec une conviction simple : rapprocher la justice des citoyens, accompagner les victimes, prévenir la récidive et promouvoir une justice plus humaine.

Son engagement, son professionnalisme et son humanité ont profondément marqué l'histoire de notre association. Nous lui devons beaucoup et nous saluons avec émotion sa mémoire.

Cette année a également été marquée par la démission d'une cheffe de service au mois de février

Notre environnement institutionnel continue d'évoluer rapidement.

En fin d'année, une nouvelle source d'inquiétude est apparue à la suite des États généraux des services d'insertion et de probation. Les orientations nationales envisagent une reprise par les SPIP des Enquêtes Sociales Rapides (ESR), actuellement réalisées par les associations habilitées.

Cette perspective suscite une vive préoccupation pour notre fédération Citoyens & Justice comme pour notre association. Nous resterons pleinement mobilisés afin de défendre la complémentarité et l'efficacité du modèle associatif, dont la réactivité et la proximité constituent des atouts reconnus par les juridictions.

Sur le plan financier, l'année 2025 a été marquée par une grande instabilité.

Le ministère de la Justice a engagé la prise en charge du Ségur par une enveloppe spécifique attribuée pour 2025, ce qui constitue une avancée importante.

Dans le même temps, nous avons subi une baisse de la subvention départementale du CPCA. Grâce à l'augmentation de la participation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque intégrant le financement du Ségur, nous avons néanmoins pu préserver l'équilibre financier de ce dispositif.

L'année 2025 est restée une année de transition. Une subvention complémentaire, initialement annoncée comme non reconduite, avait conduit à interrompre brutalement, en septembre, la prise en charge assurée par une psychologue libérale. Cette subvention a finalement été attribuée, permettant de rétablir cette intervention essentielle.

Malgré ces nombreuses incertitudes, la gestion rigoureuse de l'association, l'engagement de nos partenaires et l'implication remarquable de l'ensemble des salariés nous ont permis de maintenir notre équilibre.

Nous avons réalisé des travaux de peinture au niveau de notre siège social 28 rue Lormand à Bayonne.

L'activité de nos services est demeurée particulièrement soutenue.

Le Point Rencontre continue de faire face à des délais d'attente importants. Le projet d'ouverture d'un second Point Rencontre sur le secteur de Saint-Jean-de-Luz, destiné à répondre aux besoins croissants des familles, n'a malheureusement pas pu être retenu par les financeurs, malgré les créneaux supplémentaires ouverts dès 2024.

Le service d'aide aux victimes poursuit son développement dans un contexte où les situations sont toujours plus nombreuses et plus complexes. Nous poursuivons également nos recherches afin de

disposer d'un second appartement destiné à l'hébergement des personnes accompagnées, en lien avec une commune partenaire.

Ce service a dû fonctionner toute l'année avec un poste laissé vacant en raison de la baisse des financements. Malgré cette contrainte, son équilibre financier a pu être préservé grâce à la convention conclue avec le Parquet permettant la perception des Contributions citoyennes.

Nous avons également subi une diminution des financements consacrés au dispositif MOUV et à ceux du Département, alors même que les besoins d'accompagnement nécessitent des interventions toujours plus rapides et plus longues.

Le ministère de la Justice a toutefois accordé un premier financement permettant d'équiper nos permanences délocalisées de tablettes numériques, afin d'améliorer la qualité de l'accueil sur l'ensemble du territoire.

Concernant les mesures pénales, les enquêtes sociales demeurent stables. Les contrôles judiciaires enregistrent une légère baisse, tandis que les permanences d'orientation pénale (POP) se maintiennent à un niveau élevé.

Sur le plan de la gouvernance sociale, après deux années de fonctionnement du Comité Social et Économique (CSE) et l'organisation de nouvelles élections, aucun CSE n'est actuellement constitué au sein de l'association.

L'ensemble des salariés mérite d'être chaleureusement remercié pour son professionnalisme, sa disponibilité et son engagement au service des personnes accompagnées.

Je ne peux passer sous silence les difficultés sociales et juridiques auxquelles notre association demeure confrontée.

Certaines procédures sont toujours en cours devant les juridictions compétentes. Par respect pour leur indépendance, il ne m'appartient pas de les commenter. Notre responsabilité est de poursuivre sereinement nos missions dans l'intérêt général.

Notre priorité demeure inchangée :

- accompagner les victimes avec professionnalisme et humanité ;
- mettre en œuvre les mesures confiées par l'autorité judiciaire ;
- préserver les liens familiaux lorsque cela est possible ;
- demeurer un partenaire fiable des juridictions, des collectivités territoriales et de l'ensemble de nos partenaires institutionnels.

Depuis plus de trente ans, notre association a traversé de nombreuses évolutions.

Elle a toujours su les surmonter grâce à la force de ses valeurs, à l'engagement de ses salariés, de ses bénévoles, de ses administrateurs et à la confiance renouvelée de ses partenaires.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des salariés, les magistrats, les services de l'État, les collectivités territoriales, nos partenaires associatifs ainsi que tous ceux qui contribuent chaque jour à faire vivre notre association.

Ensemble, nous poursuivrons notre engagement au service d'une justice de proximité, humaine, efficace et profondément citoyenne.

Gilles LASSABE président

A.C.J.P.B

RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNEE 2025.

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport financier de l'association pour l'année 2025.

Pour mémoire, nous vous rappellerons que le résultat comptable avait été de + 15.108 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Pour l'exercice 2025, la situation de l'association peut être considérée comme demeurant stable avec un résultat excédentaire ainsi que l'établissent les chiffres que nous allons vous livrer.

Comme nous le faisons habituellement, nous les assortirons de quelques commentaires et terminerons notre rapport par quelques éléments tirés du bilan comptable de l'association à la clôture au 31.12.2025.

I. L'activité en chiffres pour l'année 2025.

● Les ressources d'activité se sont élevées à : 907.463€ (+7,66%)

En détaillant, nous pouvons retenir :

▪ Activités pénales (CJ/ER-POP/EP/MP) 406.952€ (+15,9%)
dont 59.659€ de subventions (5924 de CJ/9.553 de CPCA/44.812 de CP)

Dont :

- Médiations pénales 3006€ (+38,59%)
- Contrôle judiciaire 194.314€ (- 14%)
- POP 69.165€ (ns)
- Enquêtes sociales 22.770€ (+ 13%)
- Enquêtes de personnalité 22.419€ (-10,86%)

▪ Point rencontre 213.246€ (+ 11,5 %)
(dont 15.000€ de contributions en nature)

▪ Aide aux victimes 368.378€ (+22,2%)
(dont 94.121€ de taxes : contributions citoyennes et mandats ad hoc...)

- Les charges d'exploitation se sont élevées à : 881.287€ (+ 5,29%)
 - Dont :
 - Salaires, traitements et charges sociales 734.610€ (+ 7,21 %)
- Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à + 26.177€ (5.857€ en N-1)
- Le résultat courant de l'exercice s'établit à + 28.352€ (8.735€ en N-1)
- Le résultat de l'exercice s'établit à + 28.352€ (+ 15.108€ en N-1)€

II. L'analyse de l'activité.

Comme régulièrement depuis de nombreuses années, l'association aura pu faire face à tous ses engagements au cours de l'année 2025 et aura pu dégager un excédent. L'importance de celui-ci est à relativiser puisqu'il ne représente que 3,5% de ses produits.

1. S'agissant des ressources : Nous avons indiqué qu'elles avaient progressé de 7,56 %

Plus finement, on peut observer :

1. Que les ressources annuelles des activités pénales ont progressé. S'agissant de la variation de ces produits, nous retiendrons les principaux chiffres suivants :

- Pour le contrôle judiciaire (hors subventions) -19,07% à 133.046€
- Pour les enquêtes sociales + 17,67% à 22.770€
- Pour les enquêtes POP - Stable à 69.165€ %
- Pour les enquêtes de personnalité - 10,86% à 22.419€

Pour compléter ce qui précède, il convient d'indiquer que les taxes perçues par l'association pour ces activités proviennent essentiellement du contrôle judiciaire et des enquêtes POP (plus de 80%).

Enfin, les sommes allouées à prise en charge des auteurs qui est associée aux activités pénales, sont demeurées à peu près stables à 61.270€ contre 60.266€ pour l'année précédente. On rappellera que ces missions sont presque exclusivement financées par des subventions.

2. Que les subventions allouées aux services du point rencontre et de l'aide aux victimes ont progressé pour l'année 2025.

Il faut relever que le soutien de la CAF aux activités du point rencontre s'est accru assez sensiblement pour cet exercice avec une subvention de 160.280€ et une progression supérieure à 17%.

Quant au service de l'aide aux victimes, il peut désormais bénéficier d'autres financements que ceux provenant des subventions avec les mandats d'administrateur ad hoc et les contributions citoyennes. Ces ressources sont également en progression sensible à 94.121€ contre 26.798€ pour l'année 2024.

Quant à la structure des ressources de l'association, elle reste conforme à ce que nous connaissons depuis plusieurs années, les subventions représentant plus de 60% du total des ressources.

2. S'agissant des charges, elles correspondent, pour l'essentiel, aux postes salaires, traitements et charges sociales qui représentent plus de 83% du total des charges.

III. Eléments tirés du bilan au 31.12.2025

Au 31.12.2025, le bilan établi sur la base des comptes qui vous sont soumis fait notamment apparaître :

Total :	946.171€
----------------	-----------------

A l'actif :

▪ Immobilisations	17.567€
▪ Créances	94.089€
▪ Disponibilités (autres que caisse)	831.649€

Au passif :

▪ Fonds associatifs	75.348€
▪ Réserves réglementées	54.530€
▪ Report à nouveau	708.954€
▪ Résultat de l'exercice	+28.352€
▪ Dettes fiscales et sociales	69.895€

Le Conseil d'administration qui a arrêté ces comptes, vous propose d'affecter le résultat de l'exercice 2025 d'un montant de + 28.352€ euros au poste report à nouveau dont le montant se trouverait ainsi porté à la somme de 737.306 euros.

Nous vous remercions pour votre attention et vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le rapport financier de l'ACJPB pour l'année 2025 ainsi que cette proposition d'affectation du résultat.

Le Trésorier